

# CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE FRESNES

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU *Jeudi 16 février 2024* *à 20h00*

### **Séance du 16 février 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le seize du mois de février

Le Conseil Municipal de FRESNES, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal aux salles Multi-activités, sous la présidence de Monsieur TORSET Philippe, Maire.

**Date de convocation :** 8 février 2024

**Date d'affichage :** 8 février 2024

**Nombre de conseillers en exercice :** 15

**Nombre de conseillers présents :** 14

**Nombre de votants :** 15

**Présents** : MM TORSET Philippe, CHAMPEAUX Jacky, MARIE Agnès, BELTRAN Raphaël, OLLIVIER Anne-Marie, GAUTIER Patrick, BADIER Christelle, PASINI-BERLU Sandrine, GASNIER Hervé, MÊMETEAU Julien, HERNANDEZ Julie, DE WEDUWE Willy, FOINARD Corine et AUDIANNE Marie-Claude.

**Absents excusés** : Mme SAUGER-PLOUY Séverine donne pouvoir à Mr TORSET Philippe

Madame OLLIVIER Anne-Marie a été désignée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Avant d'ouvrir la séance du Conseil Municipal, Monsieur le Maire donne la parole à Mr MARINIER Jean-François, Maire de Monthou-Sur-Cher et Vice-Président de la Communauté de Commune Val de Cher Controis en charge des compétences Eau / Assainissement et Gémapi, qui explique l'organisation et les modalités de transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de Commune.

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 18 DECEMBRE 2023**

Le compte rendu du 18 décembre 2023 a été approuvé à l'unanimité, soit par 15 voix pour.

### **DEMANDE DE SUBVENTION DETR et ADP**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les dossiers de demandes de subvention DETR, DSR, et Amendes de police ont été déposés. Lors du dépôt du dossier de DETR, nous avons pu ajouter au montant des travaux le montant des études de l'ATD, ainsi que 10% de dépenses imprévues, justifiées par les frais de maîtrise d'œuvre à venir. Afin de finaliser le dossier DETR il faut délibérer avec le montant total de 233 200 € correspondant aux travaux, aux imprévus et études.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, de solliciter une demande de subvention au titre de la DETR 2024 pour le projet de sécurisation du bourg (rue des Acacias et RD7), pour un montant estimé de travaux, d'études et de Maîtrise d'œuvre de 233 200 € HT.

### **CHOIX DE LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX RUE DES ACACIAS RD7**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour les travaux de sécurisation du bourg, le choix d'un maître d'œuvre est nécessaire. Deux choix s'offrent à nous : soit nous faisons appel à l'ATD 41 qui monte le dossier administratif de consultation avec cahier des charges pour la somme de 800 € HT, soit la commune cherche elle-même un maître d'œuvre.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, de retenir l'ATD 41 afin de nous accompagner dans le choix du maître d'œuvre et dans le montage du dossier de consultation pour les travaux de sécurisation du bourg, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférant à ce dossier.

Monsieur DE WEDUWE Willy demande si une réunion est prévue pour déterminer les travaux qui vont être réalisés. A voir en mars pour caler une réunion.

### **DROIT DE PREEMPTION PARCELLE REFERENCEE AI 111**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la vente de la parcelle AI 111 pour 1 000 €, d'une superficie de 300 m<sup>2</sup> située rue de la Taille Picard, là où est placé le transformateur électrique. Le SIDELC envisage d'enfouir les réseaux électriques, de remplacer et déplacer le transformateur.

Monsieur le Maire propose de préempter pour l'achat de cette parcelle, sachant que l'acheteur a été prévenu que cette question serait à l'ordre du jour de la réunion.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, de préempter, au prix de la DIA soit 1 000 €, la parcelle AI 111 d'une superficie 300 m<sup>2</sup> située Rue de la Taille Picard, et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les pièces afférentes à ce dossier.

### **CREATION POSTE GARDERIE A 14,55/35<sup>ème</sup>**

La question est ajournée et sera reportée à une prochaine réunion.

### **MODIFICATION LONGUEUR DE VOIRIE DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire informe qu'à la suite de l'acquisition du lotissement, il faut rajouter la longueur de voirie dans celle communale, car celle-ci est prise en compte dans les dotations. La longueur de voirie du lotissement étant de 620 m, la longueur totale de la voirie communale passerait de 27 350 m à 27 970 m.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 12 voix pour et 3 absentions d'intégrer la voirie du lotissement de 620 m, récemment repris par la commune, à la longueur de voirie actuelle. Cette dernière passerait de 27 350 m à 27 970 m à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- Que suite à la réunion de la commission voirie, il a été décidé que la rue de l'Orme serait limitée à 30km/h et qu'une priorité serait instituée au niveau du pont qui enjambe la Bièvre. A cette occasion, des panneaux seront également posés Rue du Vert Bois afin d'homogénéiser la vitesse dans les 2 sens de circulation. Cette pose de panneaux sera faite en concertation avec Mr BESNARD de l'ATD 41.
- Il est proposé d'étudier la pose de 8 mats solaire Rue de la Taille Picard, vu que l'éclairage public est actuellement posé les poteaux électriques, qui vont être enlevés, ainsi que l'enfouissement des réseaux téléphonique lorsque le devis sera reçu. La question de la pose de colonnes de tri est également évoquée et sera à étudier.
- Qu'une personne en contrat a été recrutée en contrat pour reboucher les chemins et la coupe des roseaux à la station.

Monsieur BELTRAN Raphaël informe le Conseil Municipal :

- Qu'une borne WIFI sera installée au pignon de la garderie par Val de Loire Numérique pour couvrir une partie du parc de Loisirs. Il ne restera à la charge à la commune que les frais de maintenance de 112 € HT annuel.

Monsieur GASNIER Hervé informe le Conseil Municipal :

- Que la nuit de la lecture à lieu au foyer communal le 17 février
- Qu'une réflexion d'aménagement de la cour de l'école est en cours : pose d'un tableau sous le préau, de bancs, étude d'un circuit vélo et de pose d'une table de tennis de table pour 1 000 € avec une subvention de 400 €. A voir pour également en mettre une dans le parc de loisirs.
- Que les services périscolaires ont été à flux tendu ces dernières semaines avec les formations des agents et absences diverses.

Monsieur CHAMPEAUX Jacky informe le Conseil Municipal :

- Que le moteur des cloches de l'église a été changé.
- Qu'une borne relais a été installée à côté des colonnes de tri au cimetière pour y déposer les vêtements, sacs et chaussures.
- Que le camion est en panne, problème d'injection. Les frais de réparation s'élèvent environ à 5 000 €. Des devis d'achat neuf (37 000 €) et occasion (25 000 €) ont été demandés. Il est décidé de ne pas faire réparer et de commander le camion d'occasion.

Monsieur DE WEDUWE Willy :

- Informe le Conseil Municipal que l'appareil de fitness bouge toujours et que les jeux pour enfant n'ont pas de sol amortissant, tourniquet, toboggan (norme EN 1177)
- Demande où en est le droit de passage. L'échange est en cours avec la propriétaire. Et quels sont les horaires actuels de l'agent communal : 8h30-12h / 13h30-17h.

Monsieur MÊMETEAU Julien :

- Demande si les parkings à vélo initialement prévus à la stèle peuvent être mis aux abords du city parc. Oui se serait plus judicieux maintenant.

Madame BADIER Christelle :

- Demande s'il est possible de prévoir l'achat d'un toboggan pour les enfants plus grands. A étudier pour prévoir au budget

Madame AUDIANNE Marie-Claude :

- Informe le Conseil Municipal de ne pas oublier de remettre le compte rendu de décembre dans le prochain bulletin municipal. Celui-ci n'ayant pas été mis car non encore validé par le Conseil Municipal.

La séance est levée à 21h50

Le Maire,  
P. TORSET.